

PACT – Direction de la culture

REGLEMENT

DU PRIX DU PUBLIC LA SCIENCE SE LIVRE 2024

Article 1 : Organisateur du Prix du Public

Le Département des Hauts-de-Seine organise l'édition 2024 du prix littéraire *La Science se livre*, ayant pour objectif de récompenser des ouvrages de sciences pour leur originalité et les qualités de transmission des connaissances auprès du grand public. Ce prix s'inscrit dans le cadre de sa politique culturelle.

Dans ce cadre, il organise depuis 2021, le « Prix du Public » dans lequel ce dernier est invité à désigner son livre de sciences favori parmi 3 ouvrages de vulgarisation scientifique en compétition.

Article 2 : Principe et modalités du Prix

Afin de désigner l'ouvrage lauréat du « Prix du Public », le Département des Hauts-de-Seine organise le recrutement de 50 lecteurs volontaires ayant pour mission de lire les 3 livres en compétition pour ce prix et élire leur lauréat. Un vote en ligne est organisé pour désigner l'ouvrage lauréat.

1. Le recrutement des lecteurs membres du jury

Le recrutement des lecteurs s'effectue via une inscription par formulaire sur le site internet du Département des Hauts-de-Seine : <https://www.hauts-de-seine.fr/lascienceselivre> entre le 20 janvier et le 3 février 2024.

Il repose sur le volontariat de la personne candidate et ne donne lieu à aucune rémunération.

Les lecteurs volontaires sont sélectionnés sur l'ordre d'inscription via le formulaire. Les 50 premiers inscrits seront sélectionnés pour le Prix du Public.

Les 50 lecteurs volontaires sélectionnés seront informés par email.

2. Transmission et expédition des livres en compétition

Le Département propose deux possibilités de transmission des 3 ouvrages :

- L'envoi postal à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription,
- Le retrait en main propre dans des lieux départementaux et/ou partenaires.

Le Département ne peut être tenu responsable de la non réception, de la perte ou du vol des livres en compétition.

Le Département des Hauts-de-Seine étant tributaire de la disponibilité des ouvrages et des délais de livraison de ses fournisseurs de livres, il ne peut être tenu responsable des délais de livraison des ouvrages ou des ruptures de stocks éventuelles.

3. Le vote en ligne pour désigner l'ouvrage lauréat

Le vote en ligne des lecteurs membres du jury s'effectue via un formulaire individuel à remplir du 8 au 17 mars 2024 18h.

Le formulaire est transmis individuellement par email. Le vote est donc individuel. Un seul vote par lecteur membre du jury est pris en compte.

Les votants laissent un commentaire sur chaque ouvrage, ou a minima sur leur ouvrage préféré.

Les participants s'engagent à ne pas compléter le formulaire de vote avec un texte qui puisse tomber sous le coup des lois et autres dispositions relatives à la diffamation publique ou privée, à l'injure, à la protection de la vie privée, à l'image des biens, à la contrefaçon, qu'il s'agisse du droit d'auteur, des marques ou brevet, à la dignité humaine et à l'ordre public.

Le Prix du Public sera décerné au livre ayant remporté le plus grand nombre de votes.

En cas d'égalité de votes, si l'un des livres est également lauréat du « Prix du Jury », c'est celui qui n'aura pas été encore récompensé par le Département qui sera déclaré « Prix du Public », ce afin de donner une chance aux trois ouvrages d'obtenir une récompense.

L'ouvrage lauréat sera dévoilé par le Département des Hauts-de-Seine dans la semaine du 18 mars 2024 (dates susceptibles de modifications en fonction des contraintes d'organisation)

Le Département a prévu une dotation de 3 500 € pour l'ouvrage primé.

Article 3 : Participation

Ce prix est ouvert à toute personne physique majeure habitant en France métropolitaine, à l'exclusion de toute personne ayant collaboré à l'organisation du prix.

Il est ouvert aux agents du Département des Hauts-de-Seine.

La participation au « Prix du Public » entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions sans aucune réserve, ni condition préalable, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'exclusion du « Prix du Public » et la nullité de la participation.

Article 4 : Limitation de responsabilité

Le Département des Hauts-de-Seine se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler le « Prix du Public » en cas de force majeure ou au regard des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Le Département des Hauts-de-Seine ne pourra pas être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion.

Le Département des Hauts-de-Seine dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du « Prix du Public ».

La responsabilité du Département des Hauts-de-Seine ne pourra pas être retenue pour des problèmes d'acheminement des livres à l'adresse indiquée par le lecteur membre du jury, de perte de courrier électronique.

Article 5 : Dépôt du règlement du Prix du Public

Le présent règlement est disponible sur le site <https://www.hauts-de-seine.fr/lascienceselivre>.

Article 6 : Données personnelles

Les Participants sont informés qu'un traitement de leurs données personnelles est réalisé avec leur consentement par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées aux fins suivantes :

- Traitement des formulaires de participation ;
- Envoi des ouvrages ;
- Analyse interne des profils des lecteurs participants ;
- Gestion de toute réclamation ou cas de fraude éventuelle ;
- Gestion de la réalisation des votes en ligne.

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine peut aussi utiliser les données personnelles afin de se conformer aux lois et règlements applicables.

Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins et conservées au-delà d'une durée de 24 mois à compter de la fin du Prix du Public "La science se livre 2024".

Elles ne pourront en aucun cas être utilisées pour d'autres finalités, et seront conservées pour une durée maximale de 24 mois à compter de la désignation des lecteurs.

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la

protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements et du droit de disposer du sort de vos données après votre décès. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos Données. Ces droits s'exercent en écrivant au Conseil départemental des Hauts-de-Seine, en mentionnant en objet Prix du Public « La science se livre 2024 », à l'adresse suivante :

-Par courrier à : Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
A l'attention du Délégué à la Protection des Données
57 rue des Longues-Raies, 92731 Nanterre Cedex

-Par mail à : dpo@hauts-de-seine.fr

Vous disposez également d'un droit de saisir l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Article 7 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au « Prix du Public » dans le cadre du « Prix La science se livre » doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : culture@hauts-de-seine.fr et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au « Prix du Public » tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

La participation au « Prix du Public » implique l'acceptation du présent règlement par les lecteurs volontaires.